

Article 23 de l'arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbares effectués en milieu subaquatique (mention A)

Date de mise à jour : 18 Avril 2023

Notre analyse

Cet article précise la composition minimale de l'équipe plongée en bulle.

L'équipe de surface doit être composée d'un Chef d'opération hyperbare (COH), d'un surveillant, d'un à deux travailleurs pour la manipulation de la bulle, et autant de travailleurs que le nécessite la manipulation en condition opérationnelle, de manutention et de secours.

Il n'est pas possible de faire de de cumul de fonction en surface.

Lorsque la profondeur d'emploi est supérieure à 50 mètres, deux opérateurs sont nécessaire dans la bulle, chacun assurant la fonction d'opérateur secours pour l'autre.

Article 23 de l'arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbares effectués en milieu subaquatique (mention A)

En application de l'article R. 4461-45 et du 4° de l'article R. 4461-6 du code du travail, l'équipe de travail est composée, hors du milieu hyperbare, comme suit :

- un chef d'opération hyperbare ;
- un surveillant ;
- un travailleur responsable du pilotage de la manutention mécanisée de la bulle et éventuellement un second travailleur pour la manutention mécanisée de l'ombilical ;
- autant de travailleurs que nécessaire au maintien en condition opérationnelle de la bulle, de ses systèmes de manutention et de secours.

Les fonctions de chef d'opération hyperbare et de surveillant ne sont pas cumulables.

L'équipe est également composée, dans le milieu hyperbare, de :

- un opérateur intervenant en milieu hyperbare ;
- pour les profondeurs supérieures à 50 mètres, un deuxième opérateur intervenant en milieu hyperbare. Dans ce cas, chacun des deux opérateurs cumule sa fonction avec celle d'opérateur de secours.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Questions / Réponses de la Direction générale du travail sur la prévention des risques liés au milieu hyperbare - 30 octobre 2020

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Je travaille dans un environnement hyperbare

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)